

## A LIRE DANS CE NUMERO

Des employeurs auraient violé la loi électorale en ne payant pas le temps pour voter .....	p. 2
Les tisserands demandent 15 cents l'heure d'augmentation générale à la Dominion Textile .....	p. 3
Réforme des structures de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada Enrg. ....	p. 4
Comment faire l'éducation syndicale de nos membres et du public en général .....	p. 5
Un rapport décevant sur le cabotage .....	p. 6
English Pages .....	pp. 7-8



Vol. XXXIV — No 20

Ottawa, 30 mai 1958

# Le Président de la CTCC répond à l'API et à M. Duplessis:

## Que sera le syndicalisme avec l'automatisation ?

Qu'est-ce que sera le syndicalisme dans 25 ans ? Il est aussi difficile aujourd'hui de répondre à cette question que de deviner le sort qui est réservé aux travailleurs dans le monde de demain. Avec l'automatisation qui est déjà commencée, le changement sera peut-être aussi grand que celui qui s'est opéré dans le passage du stage artisanal et corporatif au stage industriel et syndical.

Session du 18 au 20 juin

Le Service d'Éducation de la C.T.C.C. tiendra une session d'étude spéciale pour étudier ce problème de l'automatisation, du mercredi soir le 18 juin au vendredi après-midi 20 juin, au Camp St-Paul près de St-Jean d'Iberville. Cette session, qui entre dans le cadre du Centre de Formation Ouvrière 1958, s'adresse tout particulièrement aux permanents et aux officiers des fédérations professionnelles, mais aussi aux représentants des conseils centraux intéressés.

Les problèmes à étudier

On a dit, avec raison, que le syndicalisme est né de la première révolution industrielle. Ne peut-on prévoir que la deuxième révolution industrielle qui vient de commencer bouleversera non seulement les techniques d'organisation de la production, mais aussi les structures et les techniques syndicales elles-mêmes qui doivent toujours s'adapter aux conditions dans lesquelles s'effectue le travail ?

Sommes-nous à l'aurore d'une vie meilleure pour les travailleurs ou, au contraire, verrons-nous réapparaître le chômage massif et la crise ? Dans nos usines actuelles on tend à remplacer par d'autres machines les travailleurs qui dirigent et surveillent les machines. Dans les usines mues par des forces électroniques, ou atomiques, les quelques ouvriers nécessaires seront des techniciens ou des ingénieurs qui surveilleront des cadrans, tireront des manettes, effectueront des calculs dans les salles de contrôle. Un tel rôle est beaucoup plus complexe que celui des manoeuvres qu'on rencontre encore de nos jours, mais combien pourront le jouer ? D'une part, qui s'occupera de la rééducation des ouvriers ? D'autre part, où iront travailler ceux qu'on devra congédier, à l'avenir, dans chaque usine qui se modernisera ?

Comment orienter nos prochaines négociations pour répondre à ces problèmes ? Quelle structure syndicale devons-nous bâtir pour faire face à un monde ouvrier où les professions n'auront plus le même contenu ni la même valeur qu'elles ont aujourd'hui ?

A l'adresse des militants

Autant de questions qui seront discutées à cette session du mois de juin où nous avons invité des spécialistes tels que Pierre Harvey, économiste de Montréal, et Arthur Tremblay, de l'université Laval, ainsi que les officiers supérieurs de la C.T.C.C., Gérard Picard et Jean Marchand.

Une telle session a donc une importance capitale pour l'avenir de la C.T.C.C. et tous les militants doivent y participer dans le but de préparer l'orientation de notre mouvement à toujours mieux servir les intérêts des travailleurs.

Pour s'inscrire et obtenir des renseignements additionnels, il faut s'adresser au Service d'Éducation de la C.T.C.C., au bureau de Québec et à celui de Montréal.

Fernand JOLICOEUR.

## La décision d'exercer le droit de grève appartient aux ouvriers syndiqués, selon la loi du pays

Déclaration de M. Gérard Picard en marge des demandes de l'API qui veut que les non-syndiqués votent avec les syndiqués quand il s'agit de décider une grève — M. Duplessis accepterait-il qu'un simple électeur se présente au Parlement provincial en vue de voter sur une mesure législative au même titre qu'un député ? — Face à l'API, l'Association des Manufacturiers canadiens prend figure d'association patronale progressive.

Le président général de la CTCC, M. Gérard Picard, vient de nous remettre la déclaration suivante en marge de la proposition de l'API concernant l'exercice du droit de grève et des commentaires du premier ministre de la province de Québec, l'hon. M. Duplessis appuyant les prétentions de l'API :

L'Association professionnelle des industriels (API) vient de proposer que les votes de grève soient tenus parmi tous les travailleurs d'une entreprise, syndiqués ou non, sous la surveillance de représentants du gouvernement provincial, du patronat et du syndicat intéressé, et, enfin, au scrutin secret. Le premier ministre de la province de Québec estime qu'il s'agit là d'une magnifique trouvaille.

«La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-CTC) et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) ont immédiatement protesté avec énergie, samedi, contre les attitudes de l'API et du premier ministre.

«Il convient d'éclairer davantage l'opinion publique sur cette question à la fois fondamentale et litigieuse.

«Le droit, pour les travailleurs, de recourir à la grève est inscrit dans la loi criminelle canadienne depuis près d'un siècle et son exercice, par l'intermédiaire des syndicats ouvriers, a été reconnu à la même date. Par voie de conséquence, seuls les travailleurs syndiqués peuvent autoriser leur syndicat à déclarer une grève et peu-

vent lui déléguer certains pouvoirs pour la durée du conflit. De plus, règle générale, les constitutions syndicales prévoient un vote au scrutin secret avant la déclaration d'une grève, mais seuls les syndiqués peuvent participer à ce vote. C'est une règle démocratique qui protège une liberté essentielle. En pratique, un grand nombre de travailleurs syndiqués n'ont pas recours à la grève parce qu'ils en viennent à des compromis jugés acceptables avec leurs employeurs; mais tous les travailleurs syndiqués conscients de leurs responsabilités et de leur solidarité désirent que le droit de grève reste inscrit dans la loi canadienne et que son exercice, sauf pour les occupations nécessaires à la protection de la vie humaine, relève des syndicats qui ont reçu le mandat de les représenter.

«Un citoyen qui n'est pas actionnaire (actions ordinaires) d'une entreprise ne serait pas admis à assister ni à voter à une assemblée générale des actionnaires même s'il prétend être intéressé à la bonne marche de l'entreprise en qualité de détenteur d'actions privilégiées ou en qualité de détenteur d'obligations. Le gouvernement de la province de Québec n'accepterait pas davantage qu'un citoyen-électeur se présente au Parlement en vue de voter sur une mesure législative au même titre qu'un député.

Le gouvernement de la province de Québec et l'Association

professionnelle des industriels (API) ont une drôle de notion de la liberté.

«Le Premier Ministre de la Province et ses collègues sont les commis-voyageurs du grand capitalisme dans la province et ne perdent aucune occasion non seulement de réclamer en sa faveur la plus grande mesure de liberté mais encore de justifier les privilèges exorbitants qu'ils lui accordent avec tant de condescendance et en multipliant devant lui des courbettes orientales. C'est ce que, par un euphémisme cynique, on appelle l'entreprise privée, base de notre prospérité et de notre civilisation. Il existe, certes, dans la province, des entreprises qui ne sont pas marquées par l'esprit capitaliste, mais elles sont rarement citées en exemple et ce n'est pas à elles que pensent les politiciens dans la soutenance quotidienne de leur thèse stéréotypée en faveur de l'entreprise privée.

«Quant à l'Association professionnelle des Industriels, bien qu'elle compte dans ses rangs des employeurs avec lesquels des syndicats réussissent à régler équitablement leurs problèmes communs, elle prend, dans ses positions officielles en matière de grèves, des attitudes qui dénotent un manque de vision déconcertant. Face à l'API, l'Association des manufacturiers canadiens prend figure d'association patronale progressive.»

Gérard PICARD,  
président général



## Des employeurs auraient violé la loi électorale en ne payant pas le temps alloué pour voter

Certains employeurs, surtout dans l'industrie de la construction, auraient violé les stipulations de la Loi électorale du Canada en ne payant pas à leurs employés les heures de travail perdues pendant le temps alloué pour aller voter.

On sait qu'en vertu de la loi électorale, les employeurs sont tenus d'accorder à leurs employés ayant le droit de vote trois heures de congé, y compris l'heure du dîner, pour leur laisser le temps d'aller voter.

Par ailleurs, les employeurs n'ont pas le droit de retenir du salaire pour ces heures allouées pour aller voter.

Voici comment se lit la Loi électorale du Canada à ce sujet:

1) Tout employeur, doit, le jour du scrutin, accorder à chaque électeur à son emploi, au moins deux heures supplémentaires pour voter, outre son heure de midi et ne doit faire aucune déduction sur le salaire de cet électeur ni lui imposer des peines, ni en exiger par suite de son absence durant ces heures.

2) Le présent article s'applique aux compagnies de chemin de fer et à leurs employés, à

l'exception des employés réellement occupés à la circulation des trains et à qui ce temps ne peut être accordé sans nuire au service.

3) Tout employeur qui, directement ou indirectement, refuse, ou par intimidation, influence induite ou de toute autre manière, empêche un électeur à son emploi, d'obtenir des heures supplémentaires pour voter, tel que prévu au présent article, est coupable d'une acte illicite et d'une infraction à la présente loi, sur déclaration sommaire, de la manière prescrite."

Lorsque les heures régulières de travail se terminent à 3 heures, sous un système de rotation, il appert que l'employé ne peut rien réclamer parce que, automatiquement, il jouit des 3 heures légales pour aller voter. Il est évident que le temps alloué pour le dîner doit être exclu. Par ailleurs, sur les

chantiers de construction, durant la saison morte (jusqu'au 1er mai), alors que les chantiers ferment à 4 heures régulièrement, l'employeur devrait payer une heure de salaire et libérer son employé à 3.00 p.m. pour lui accorder trois heures pour aller voter. Durant la saison active, alors que les chantiers ferment à 5.00 p.m., l'employeur devrait payer deux heures de salaire.

Par ailleurs, nous apprenons que certains chantiers ont tout simplement fermé leurs portes à midi et n'ont versé aucune compensation à leurs employés pour les heures allouées pour aller voter.

Les employés qui auraient ainsi été lésés dans leur droit seraient bien avisés de consulter un avocat et réclamer, s'il y a lieu, une réclamation pour le salaire perdu pendant ces heures allouées pendant les heures de travail, pour aller voter.

## Le congrès de la CTCC aura lieu à Montréal, du 14 au 21 septembre

Le prochain congrès de la CTCC aura lieu à Montréal du 14 au 21 septembre prochain. C'est ce qui a été annoncé par le secrétaire général, M. Jean Marchand, au cours d'une réunion du Bureau confédéral de la CTCC tenue à Québec la semaine dernière.

Les délibérations auront lieu à l'Hôtel Mont-Royal et elles commenceront dimanche, le 14 septembre, après-midi alors que le président général donnera son rapport moral, pour se poursuivre durant toute la semaine et se terminer le samedi, 20 septembre, par l'élection des officiers de l'Exécutif de la CTCC.

La Fédération Nationale de la Métallurgie, pour sa part, tiendra son congrès annuel également à Montréal, les 12 et 13 septembre, soit la veille du congrès de la CTCC.

On a également annoncé que le congrès de la Fédération des Mines aura lieu à Thetford, les 19, 20 et 21 juin tandis que celui de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires aura lieu à Valleyfield, les 10, 11 et 12 juillet.

A date, seule la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada a tenu son congrès qui s'est déroulé à Montréal en fin de semaine dernière.

La Fédération Nationale du Commerce et celle des Barbiers-Coiffeurs et coiffeuses n'ont pas encore fait connaître la date ni l'endroit de leur congrès.

Voici la liste partielle des prochains congrès de nos fédé-

rations: La Fédération de l'Industrie du Bois Ouvré, à St-Hyacinthe, les 30, 31 mai et 1er juin; La Fédération Nationale des Services, à Chicoutimi, les 6 et 7 juin; La Fédération du Cuir et de la Chaussure à Grand-Mère, les 14, 15 et 16 juin; La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement, à Farnham, les 19, 20 et 21 juin; La Fédération Nationale de l'Industrie Minière, à Thetford, les 19, 20 et 21 juin; La Fédération Nationale du Textile, à St-Hyacinthe, les 1, 2, 3, 4 et 5 juillet; La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires à Valleyfield, les 10, 11 et 12 juillet; La Fédération du Bâtiment, à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet; La Fédération de la Pulpe et du Papier, à Québec, les 18 et 19 juillet; La Fédération Nationale de la Métallurgie à Montréal, les 12 et 13 septembre.

### A ARVIDA

## Le nouveau plan d'évaluation des tâches franchit une étape importante

Entente signée sur le choix des tâches-clés

Le nouveau plan d'évaluation des tâches au développement duquel participent conjointement la Compagnie et le Syndicat, aux usines d'Arvida de l'Aluminium Company of Canada, Limited vient de franchir une étape importante avec la signature ces jours derniers de l'entente sur le choix des tâches — repères ou tâches clés.

Comme nous le mentionnions dans un article paru le 27 mars dernier, la Compagnie a choisi environ 100 tâches-repères qui ont été soumises au Syndicat pour étude. Six rencontres avec les représentants de la Compagnie et du Syndicat pour chacune des six divisions des usines et les membres des comités permanents avaient alors eu lieu au cours desquelles des discussions furent entamées en vue d'en venir à une entente sur les tâches-repères devant représenter le type et la variété du travail accompli aux usines de l'Alcan à Arvida pour le développe-

ment du nouveau plan d'évaluation des tâches.

Faisant suite à ces six réunions préliminaires, une série de dix réunions supplémentaires, entre les représentants de la Compagnie et du Syndicat pour chacune des divisions des usines et des membres des comités permanents, furent tenues après que les vues des représentants respectifs des divers départements des usines pour le Syndicat et pour la Compagnie furent sollicitées.

Une entente sur le choix des tâches-repères est maintenant intervenue et ces jours derniers les quatre membres permanents, messieurs Isale Villeneuve et Roland Martel représentants pour le Syndicat et messieurs J. Rhéal Boisvert et Hugh McAskill représentants pour la Compagnie, se rencontrèrent et signèrent l'entente qui stipule que 114 occupations serviront comme tâches-repères pour le développement du nouveau plan d'évaluation des tâches.

Le choix des tâches-repères est considéré comme une phase importante dans le développement du nouveau plan d'évalua-

tion des tâches étant donné que c'est de ces tâches que le nouveau plan d'évaluation sera développé.

Les tâches choisies sont considérées comme étant représentatives du type et de la variété du travail accompli aux usines d'Arvida. Il est intéressant à noter que les occupations choisies comme tâches-repères représentent 22% du nombre total des occupations payées à l'heure aux usines d'Arvida lesquelles se chiffrent présentement à quelque 515 occupations. Si l'on considère que pour développer un plan d'évaluation une représentation de 10% des tâches est généralement considérée comme adéquate, la représentation actuelle de 22% devrait sûrement fournir une base solide pour le développement du nouveau plan d'évaluation.

Les 114 tâches choisies comme tâches-repères couvrent approximativement 42% du nombre total d'employés payés à l'heure et travaillant aux usines d'Arvida.

Description des tâches-repères

La description des 114 tâches-repères progresse et déjà quelque 70 descriptions sont présentement à être étudiées par le Syndicat.

D'ici quelques semaines la description des tâches-repères par la Compagnie sera terminée et des rencontres conjointes seront tenues au cours des prochaines semaines pour discuter et s'entendre sur les descriptions des tâches-repères.

## La Semaine internationale des jeunes travailleurs

La Semaine Internationale des jeunes travailleurs se tiendra du 1 au 7 juin prochains dans tous les coins du Québec et du Nouveau-Brunswick. Partout où la J.O.C. existe, cette semaine donnera lieu à des activités très diverses: des meetings, des assemblées générales, des présentations de certains films d'une part, des démarches auprès des organismes privés et publics d'autre part.

La Semaine Internationale poursuit un double but:

- 1) d'éveiller les jeunes travailleurs et toute l'opinion publique sur les problèmes des jeunes travailleurs du monde.
- 2) de développer la solidarité internationale.

La Semaine Internationale des Jeunes Travailleurs est l'activité commune de tous les jocos du monde, par laquelle ils s'unissent pour résoudre les problèmes de leurs frères et soeurs de tous pays, de toute couleur et de toute race. On sait que des milliers de jeunes travailleurs canadiens-français avaient souscrit pour envoyer un garçon ou une fille de leur milieu de travail au Rassemblement Mondial de la Jeunesse Ouvrière du mois d'août dernier. Ils ont même payé les frais de voyage de 14 délégués venant d'Haïti, d'Afrique orientale française, du Chili et d'Égypte.

Partout on étudiera les problèmes des peuples d'Asie et spécialement ceux de l'Inde. Des missionnaires, des immigrants donneront des conférences un peu partout. Le problème est longuement traité dans un numéro spécial du journal Jeunesse Ouvrière, l'organe officiel de la J.O.C. canadienne. On y trouve quelques données plus intéressantes:

"La moyenne d'âge aux Indes est de 30 ans alors qu'elle monte à 65 ans au Canada. Très peu de personnes sont illettrées dans notre pays, alors que 84% des hommes et 97% des femmes sont emprisonnés dans l'ignorance de l'alphabétisme aux Indes. La consommation annuelle de viande est de 7 livres pour les Indes et de 50 livres pour les Américains. Et nous savons surtout, d'ajouter le rédacteur, qu'eux sont Païens et nous, on nous appelle chrétiens."

Au cours de la semaine prochaine, le manifeste de la J.O.C. internationale sera rendu public. Il s'adresse à tous les jeunes travailleurs et jeunes travailleuses du monde, à l'opinion publique, aux autorités et institutions nationales et internationales. Ce Manifeste qui est le résultat d'études et d'enquêtes permanentes conduites dans 87 pays et territoires, a été l'objet de 20 débats de groupes entre les 400 délégués du Conseil International et porte sur les grands problèmes auxquels doit faire face la jeunesse travailleuse dans le monde. Un manifeste canadien qui résume les principaux problèmes des jeunes travailleurs canadiens-français sera aussi lancé à cette occasion.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15



# Les tisserands demandent 15 cents l'heure d'augmentation générale à la Dominion Textile

Une hausse additionnelle de 15 cents l'heure à ceux qui ne travaillent pas sur le plan boni — Divers autres avantages marginaux dont un boni de vie chère — Semaine garantie de 40 heures avec une clause d'ancienneté appropriée — Arbitrage des changements de tâches par un ingénieur industriel dont la décision sera finale — L'atelier syndical imparfait comme mesure de sécurité syndicale.

La Fédération Nationale du Textile au nom de quelque 6,000 tisserands de Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency, vient de faire connaître ses demandes à la Dominion Textile en vue du renouvellement de la convention collective qui expire le 11 juin prochain.

Le projet de convention collective soumis à la compagnie prévoit, pour une convention d'une durée de deux années à compter du 11 juin, des amendements à diverses clauses dont la procédure des griefs, les changements dans les tâches, l'ancienneté, la sécurité syndicale, les heures de travail, les vacances, le surtemps et les salaires.

## Les salaires

Les travailleurs réclament une augmentation générale de 15 cents l'heure ainsi qu'une autre augmentation de 10 cents l'heure qui sera accordée à tous ceux qui ne travaillent pas sur le plan boni.

D'autre part, les travailleurs de l'imprimerie de Magog veulent une augmentation supplémentaire de 10 cents l'heure qui sera versée selon un plan d'évaluation des tâches qui devra être en vigueur au plus tard le 1er mai 1959. Si le plan n'est pas accepté par les employés, l'augmentation de 10 cents l'heure sera versée automatiquement à tous les employés concernés et cela avec une rétroactivité au 11 juin 1958.

Les travailleurs demandent également qu'un boni de vie chère calculé à 0.01½ l'heure soit payé à tous les employés pour chaque point d'augmentation de l'indice au-dessus de l'indice de juin 1958.

## Le temps supplémentaire

Tout employé dont le travail excède 8 heures par jour et 40 heures par semaine recevra une prime de 50 p. 100 sur le salaire horaire moyen à l'heure ou à la pièce.

Le temps et demi sera également payé pour tout travail fait entre 7 a.m. et 5 p.m. le samedi. Entre 5 p.m. le samedi et 12 p.m. le dimanche, tout travail est interdit.

Les différentiels accordés aux diverses équipes sont les suivants: 5 p. 100 de plus aux travailleurs de la 2e équipe de 8.30 p.m. à 12 p.m. et 15 p. 100 de plus à ceux de la troisième équipe, soit celle de 12 p.m. à 7 a.m.

La clause des vacances de même que celle de l'assurance-groupe devront aussi être améliorées.

## Les changements de tâches

Toutes nouvelles tâches, les assignations de travaux, les taux à la pièce, les nouveaux taux devront être soumis à l'approbation d'un comité de bonne entente avant leur application.

Si l'Association n'est pas satisfaite d'une tâche, d'une assignation, d'un taux, etc., elle pourra soumettre au comité les modifications qu'elle juge nécessaires. Si le différend ne peut être réglé, il sera soumis

à un arbitre unique dont la décision sera finale. Cet arbitre devra être un ingénieur industriel et nommé, sur la recommandation des parties, par le ministre du Travail, et il décidera de tous les différends découlant de l'application de l'article sur les tâches.

Il est également prévu que la compagnie doit aviser l'Association des changements de tâches et des nouvelles occupations en fournissant toutes les informations et explications concernant tel changement ou toute nouvelle application.

## Travail garanti et ancienneté

La compagnie devra s'engager à distribuer l'ouvrage de façon à ce que les plus anciens employés du département fassent leur semaine normale de travail de 40 heures. En cas de manque de travail, les plus jeunes seront mis à pied par ordre d'ancienneté et réembauchés dans l'ordre inverse.

Dans chaque département, dans les cas de réduction de personnel, de réembauchage, de promotion ou de régression, l'ancienneté totale sera le facteur déterminant.

## Gain garanti

Il est également convenu que la moyenne des gains horaires d'un employé à la pièce sera d'au moins 100 p. 100 du taux de base minimum.

Enfin, les tisserands demandent le paiement de 10 fêtes chômées au lieu de 7 auparavant.

L'on sait que la Fédération Nationale du Textile CTCC et les Ouvriers Unis du Textile d'Amérique (CTC) se sont entendus pour s'informer mutuellement des progrès réalisés dans leurs négociations dans le but d'assurer aux travailleurs de la Dominion Textile les meilleures conditions possibles de salaire et de travail.

L'OUTA qui représente les tisserands de Valleyfield et de Montréal à l'emploi de la Dominion Textile doivent présenter leurs demandes d'ici quelques semaines.

## ST-BASILE

Sous la présidence de M. Eugène Rancourt, représentant du Conseil central de Québec, le Syndicat des Travailleurs Unis de St-Basile procédait dernièrement à l'élection de ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus: MM. Jacques Martineau, président; Noël Alain, vice-président; Roger Chastenay, secrétaire; Léopold Cantin, trésorier; Victorien Chastenay, assistant-secrétaire; Louis-Joseph Alain, assistant-trésorier; Jean-Noël Marcotte, sentinelle; Elias Leclerc, Hubert Alain et André Plamondon, directeurs.

## Le projet de Code du Travail de M. Gérard Picard, base des revendications de la CTCC

Le Bureau confédéral va recommander au prochain congrès de la CTCC d'approuver les principes généraux contenus dans ce projet et de les accepter comme base de nos revendications — Pression pour que le projet de Code du Travail soit soumis au Conseil Supérieur du Travail pour étude.

Après une journée d'études, le Bureau confédéral de la CTCC, a approuvé les principes généraux contenus dans le projet de Code du Travail préparé par M. Gérard Picard, président général de la CTCC et il a décidé de recommander au prochain congrès d'accepter ce projet de Code comme base des revendications de la CTCC sur les sujets qui y sont traités.

L'on sait que le projet de Code du Travail préparé par M. Picard traite du Ministère du Travail et du Conseil Supérieur du Travail, du droit d'association et de son exercice, des négociations collectives, des accords collectifs rendus obligatoires par décret, de la conciliation, de l'arbitrage et des tribunaux du travail, de la formation professionnelle et de la règle des prix.

C'est en tenant compte des besoins nouveaux créés par suite de l'évolution industrielle et de sa grande expérience acquise au sein du mouvement ouvrier que M. Picard a préparé ce projet de Code du Travail répondant aux aspirations des travailleurs. En approuvant ce projet de Code du Travail, le Bureau confédéral de la CTCC a donc rendu un tribut d'hommage à son président. Voici le texte de la résolution adoptée par le Bureau confédéral lors de sa séance du 23 mai dernier à Québec:

1. Que le Bureau confédéral soumette officiellement au Congrès de la C.T.C.C. le projet de Code du Travail du confrère Gérard Picard.

2. Que le Bureau confédéral recommande au prochain Congrès de la C.T.C.C. d'approuver les principes généraux de la législation contenue dans le dit projet de Code du Travail.

3. Que le Bureau confédéral recommande au prochain Congrès d'accepter comme base de ses revendications, sur les sujets qui y sont traités, le projet de Code du Travail pour la Province de Québec préparé par le Président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, tout en se réservant le droit d'y apporter les modifications que les circonstances pourraient justifier.

4. Que le Bureau confédéral recommande au prochain Congrès de faire pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il réfère au Conseil Supérieur du Travail de la province de Québec le projet de Code de M. Picard.

5. Que le Bureau confédéral recommande au prochain Congrès d'inviter le gouvernement

provincial à préciser que le Conseil Supérieur du Travail est autorisé à se servir de l'ouvrage de M. Picard comme projet de base et instrument de travail en vue de formuler les recommandations qui permettront l'élaboration de la législation nécessaire à l'adoption d'un Code du Travail de la Province de Québec.

6. Que le Bureau confédéral recommande au prochain Congrès de favoriser l'étude et la diffusion du Projet de Code du Travail préparé par M. Picard, notamment en invitant les organisations affiliées et les dirigeants syndicaux qui ne l'auraient pas encore fait de se procurer cet ouvrage.

7. Que le Bureau confédéral recommande au prochain Congrès d'entreprendre des démarches auprès de la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) en vue d'examiner la possibilité d'une action conjointe sur ce sujet.



M. GERARD PICARD, président général de la CTCC, auteur d'un projet de Code du Travail, dont les principes généraux ont été endossés par le Bureau confédéral.

## CHICOUTIMI

### Conciliation avec Dunbrick Limitée

Le syndicat des travailleurs de l'industrie des matériaux de construction de Chicoutimi vient de demander l'intervention d'un conciliateur après l'échec des négociations directes avec Dunbrick Limitée.

Au cours des rencontres qui ont eu lieu, des parties ont réussi à s'entendre sur plusieurs points, mais il y a eu désaccord sur les heures de travail et les salaires en particulier. La compagnie veut s'en tenir aux heures actuelles de travail et elle refuse toute augmentation de salaire. Le syndicat veut la se-

maine de 50 heures au lieu de 55 heures et une augmentation de \$0.35 sur les salaires actuels de tous les employés.

Messieurs J.-B. Thérberge, J.-Paul Tessier et Antonio Gagnon représentent la compagnie, Me Robert Auclair et monsieur Léon Beaulieu représentent le syndicat.

## ROBERVAL

### Syndicat accrédité au poste C.H.R.L.

Le ministre du Travail, l'honorable Michael Starr, vient d'annoncer que le Conseil canadien des relations ouvrières a accrédité le Syndicat des employés du poste CHRL comme agent négociateur d'une unité d'employés occupés au poste CHRL par Radio Roberval Inc. à Roberval.

Le Syndicat entreprendra bientôt des négociations avec cette compagnie pour la conclusion d'une première convention collective qui régira onze employés.



# REFORMES DES STRUCTURES DE LA FEDERATION DES METIERS DE L'IMPRIMERIE DU CANADA ENRG.

Les délégués au 34e congrès de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada Enrg. qui s'est déroulé à Montréal en fin de semaine dernière ont approuvé une résolution présentée par l'Exécutif de la Fédération en vue de réformer les structures du mouvement.

Cette résolution qui décentralise l'autorité a été approuvée à l'unanimité par les quelque 60 délégués officiels de ce congrès qui s'est terminé samedi soir par l'élection des officiers.

## Pouvoirs partagés

C'est par voie d'amendements à la constitution de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada que s'est effectuée cette réforme des structures.

Un premier amendement divise le territoire qui tombe sous la juridiction professionnelle de la fédération en cinq zones: Zone 1: Montréal, Moncton, St-Jean, Valleyfield et Laprairie; zone 2: Ottawa-Hull; zone 3: Québec, Beauce, Rimouski et Chicoutimi; zone 4: Sherbrooke, Granby et St-Hyacinthe; zone 5: Joliette, Trois-Rivières et Shawinigan.

Le président de la Fédération et chacun des quatre vice-présidents qui doivent résider durant leur mandat d'office dans le territoire de la zone qu'ils représentent ont la direction et la responsabilité de la bonne marche des affaires de la Fédération dans leur zone respectives comme par exemple pour les négociations, la propagande, l'organisation etc.

De plus, l'Exécutif de la Fédération sera désormais composé du président, des quatre vice-présidents, du secrétaire, du trésorier et de deux directeurs représentant la région de Montréal et administrera les affaires de la fédération entre les réunions du Bureau fédéral.

## Un but: l'organisation

Cette décentralisation des pouvoirs de même que l'engagement d'un organisateur à plein temps dans la personne de M. Roland Thibodeau visent surtout à faire de la propagande et de l'organisation dans le but de syndiquer le plus d'imprimeurs possible dans toutes les régions de la province.

On précise qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine en vue de protéger la main-d'oeuvre syndiquée contre une main-d'oeuvre non-syndiquée qui empêche d'améliorer sensiblement les conditions de travail et de salaire des travailleurs organisés.

## Appui à la politique de la CTCC

Diverses autres résolutions viennent apporter un appui solide aux diverses demandes formulées par la CTCC dans le domaine de la législation sociale.

Par exemple, le congrès a adopté une résolution demandant à la CTCC de réclamer l'adhésion de la province de Québec au plan national d'assurance-santé.

## L'éducation

Le congrès a également adopté une résolution demandant l'instruction gratuite à tous les niveaux de l'enseignement.

Dans ce domaine, le congrès prie également la CTCC de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement provincial et du Surintendant de l'Instruction publique en vue de rendre obligatoire jusqu'à 16 ans la fréquentation scolaire.

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada se rend compte que l'Instruction devient de plus en plus nécessaire dans les métiers de l'imprimerie.

L'invité d'honneur au banquet du vendredi soir, M. Alexandre Therrien, président de Therrien & Frères, déclarait par ailleurs dans l'allocution qu'il prononçait que bientôt, il faudra exiger un certificat de 12e année des nouveaux apprentis dans le métier.

Le congrès a également adopté une résolution en vue de



M. ARMAND MORIN, élu président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada lors du congrès de cet organisme, tenu à Montréal, en fin de semaine dernière.

prier le congrès de la CTCC de demander que l'âge de la pension de vieillesse soit abaissé à 60 ans.

## Les élections

A l'issue du congrès, les délégués ont élu leur exécutif ainsi que les membres du Bureau fédéral; quelques centres non représentés au congrès nommeront eux-mêmes leurs directeurs. Voici la liste des élus: MM. Armand Morin d'Ottawa, président; Lucien Dupuis de Sherbrooke, 1er vice-président; Roméo Paradis de Québec, 2e vice-président; Charles Henri de Joliette, 3e vice-président; Léo Garneau de Montréal, 4e vice-président; Roméo Valois de Montréal, secrétaire; Alphonse St-Charles de Montréal, trésorier; Gérard Poitras du Syndicat de la Boîte de Carton et Jacques Daoust du Syndicat des Journalistes de Montréal ont été élus officiers de l'Exécutif pour la région de Montréal; Raymond Harper, d'Ottawa, vérificateur et Gérard Verrette de Québec, assistant-secrétaire.

Les directeurs du Bureau fédéral sont les suivants: Wilbert Bélanger du Syndicat des Presseurs de Montréal; Armand Ranpourt du Syndicat de Beauceville; J.-C. Lajeunesse du Syndicat des Hebdo de Joliette; Armand Nantel de Laprairie; Maurice Lefebvre de Granby; Raymond Martel de Chicoutimi; Jean-Guy Martin de St-Hyacinthe; Adrien Morneau représentant le Conseil syndical de Montréal et Guy Ouellet du

Syndicat de l'Industrie du Journal.

## Hommage à M. G.-A. Gagnon

Dans son discours d'ouverture du congrès, M. Armand Morin, président par intérim depuis le décès de M. Geo-A. Gagnon en septembre dernier, a rendu un tribut d'hommages à son prédécesseur disant "qu'il avait joué un rôle de premier plan dans le développement et l'expansion de la Fédération. Pendant vingt ans, comme président de la Fédération, il s'est dépensé sans compter et n'a ménagé ni son temps, ni ses énergies, ni ses talents pour le succès de notre mouvement."

A noter que tous les congressistes se sont rendus au cimetière de l'Est en vue de rendre un tribut d'hommages à leur président décédé pendant l'exercice de ses fonctions.

## Diplôme d'honneur

Les congressistes ont également souligné les succès du président fondateur du Syndicat des Typographes de Montréal qui est aujourd'hui président d'une entreprise prospère, soit M. Alexandre Therrien, président de Therrien & Frères de

Montréal en lui remettant un diplôme d'officier d'honneur de la Fédération.

Cette remise s'est effectuée au cours d'un banquet réunissant quelque 200 invités dans les salles de l'Institut des Arts Graphiques. Le directeur de l'Ecole, M. Louis-Philippe Beaudoin, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Ministère du Bien-être social et de la Jeunesse, l'hon. Paul Sauvé.

## La solidarité entre travailleurs

Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC et représentant M. Gérard Picard, retenu à Québec par une séance du Bureau confédéral de la CTCC, a déclaré que des conditions nouvelles exigent une adaptation incessante. Il a souligné que cette adaptation ne peut se faire sans quelques sacrifices. Mais ces sacrifices, dit-il sont le prix que les travailleurs et les syndiqués doivent payer pour acheter leur liberté. Il a ajouté que le mouvement syndical doit être efficace à tous les paliers si l'on veut que les travailleurs profitent des avantages que peut leur fournir la solidarité de tous.

## Une plus grande unité

De son côté, M. l'abbé Lafontaine, aumônier de la Fédération a demandé à tous les délégués de faire un effort pour considérer le retour vers une plus grande unité au sein de la CTCC. Les réformes nécessaires qui s'imposent ne peuvent s'effectuer dans la division mais par une meilleure compréhension des opinions, des besoins de tous les autres secteurs du mouvement. Il a ajouté qu'il ne fallait pas prendre des attitudes absolues, intransigeantes de façon à empêcher même le "dialogue" avec les représentants des autres secteurs professionnels.

C'est en songeant au bien commun que l'unité pourra se faire complètement. Mais le bien commun, dit-il n'est pas un vieil héritage de choses à conserver, mais bien une réalité en mouvement, des projets d'avenir et de réalisations futures à envisager pour rendre service à l'ensemble du mouvement. Pour cela, les individus, les groupements particuliers doivent viser au bien de l'ensemble.

## Nous aurons une marine de canots d'écorce et de radeaux

La Commission d'enquête sur le cabotage annonce la mort de nos chantiers de construction maritime en disant que "l'industrie ne pourra pas maintenir longtemps son niveau actuel" mais rejette les principales suggestions faites en vue de les sauver de la ruine — Les commissaires prônent la concurrence libre pour le cabotage.

Si le gouvernement fédéral de M. Diefenbaker s'en tient aux recommandations plutôt négatives du rapport de la Commission d'enquête sur le cabotage déposé la semaine dernière, la marine canadienne ne sera composée, dans un avenir rapproché que de chaloupes Verrières, de canots d'écorce et de radeaux.

La Commission d'enquête présidée par le juge W. F. Spence de Toronto assisté de MM. W. N. Wickwire, avocat d'Halifax et de M. Marcel Bélanger, comptable du Québec, a recommandé au gouvernement fédéral de ne pas modifier sensiblement la loi actuelle qui avantage les navires étrangers, spécialement les navires battant pavillon britannique, dans le cabotage entre les ports canadiens.

On sait que ces navires peuvent actuellement, en vertu d'une loi préférentielle, faire du cabotage au Canada sans payer de frais, de taxes ou d'impôts. Cela veut dire que ces navires, parce qu'ils sont ou construits par une main-d'oeuvre moins bien payée que la nôtre ou montés par des équipages dont les salaires sont également inférieurs à nos marins, s'en viennent faire une concurrence injuste, non seulement à nos propriétaires de navires, non seulement à nos marins canadiens, mais également à tous nos travailleurs des chantiers

maritimes du Canada et à tous les travailleurs des industries connexes qui fabriquent de l'outillage, de la machinerie ou fournissent des matériaux, des accessoires aux chantiers maritimes pour la construction ou la réparations des navires.

## Que fera le gouvernement?

Le gouvernement Diefenbaker, il est vrai, n'est pas obligé d'accepter les recommandations ou les suggestions de la Commission.

C'est peut-être pour cela que le gouvernement Diefenbaker n'a rendu public ce rapport que la semaine dernière alors qu'il était prêt à être distribué le 9 décembre dernier.

Un tel rapport aurait soulevé non seulement le monde des armateurs et des chantiers maritimes mais également le monde du travail qui sera grandement affecté si les conclusions du rapport sont mises à exécution par le gouvernement.

Le gouvernement aura donc beau jeu pour nous donner une politique maritime vraiment nationale et ignorer les conclusions d'une commission nommée par le gouvernement libéral en 1955 d'autant plus que la situation du chômage à l'heure actuelle nécessite que nos industries, soit celle des chantiers maritimes, comme celle du textile, de la chaussure, etc. soient protégées contre une concurrence étrangère injuste et intolérable dans les circonstances.

## La petite entreprise

Les commissaires ont eu un bon mouvement en faveur de la petite entreprise privée et familiale en suggérant à la Banque d'expansion industrielle qui finance les petites entreprises

d'aider les exploitants des petites entreprises faisant du cabotage au moyen de goélettes le long de la côte nord.

En faveur de ces petits caboteurs, la Commission a également rejeté des demandes en vue de réglementer les heures de travail et le salaire minimum.

La fixation d'un salaire minimum et d'heures de travail déterminées élimineraient plusieurs de ces petits bateaux qui sont fréquemment opérés par des groupements familiaux, dit la Commission.

## Cabotage libre

La Commission veut en outre que le cabotage soit libre et que nulle entrave ne soit posée à la concurrence des navires britanniques. La commission est d'avis que cela entraînerait une hausse des frais de transport que n'est pas prête à absorber la population canadienne. Mais comment la population canadienne acceptera-t-elle davantage la politique de subventions aux armateurs canadiens qui feront construire des navires dans nos chantiers maritimes canadiens ainsi que des subventions aux opérateurs de navires nouvellement construits au Canada.

Dans une certaine mesure, ces deux propositions ont du bon mais il faut également que notre marine soit protégée contre la concurrence étrangère en matière de cabotage.

Pourquoi ferait-on construire des navires chez nous si leur opération devient déficitaire et impossible par suite de la concurrence de la marine britannique en matière de cabotage

(Suite à la page 7)



## JOURNÉE D'ÉTUDES A QUÉBEC

# Comment faire l'éducation syndicale de nos membres et du public en général

Plus d'une centaine de délégués des quelque 90 syndicats affiliés au Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec et de la région ont assisté à une journée d'études, dimanche, le 25 mai, au cours de laquelle d'importantes questions furent étudiées.

Les sujets à l'étude, comme nous l'avions annoncé, étaient les suivants: "COMMENT FAIRE L'ÉDUCATION SYNDICALE DE NOS MEMBRES" et "COMMENT FAIRE L'ÉDUCATION SYNDICALE DU PUBLIC". Le premier sujet fut exposé par M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la C.T.C.C.; et le second sujet, par M. André Roy, président du Conseil Central.

## Favoriser l'essor du syndicalisme

Il ressort des débats de cette journée d'études, présidée par M. Roland Leclerc, président du Comité d'Éducation du Conseil central de Québec, que les conséquences du manque de connaissances syndicales et sociales sont graves pour les travailleurs, et que le recrutement syndical s'avère, de ce fait, de plus en plus difficile. Les travailleurs, en particulier les jeunes, sont facilement les victimes de la jaune propagande de certains employeurs et de leur milieu. Au moment de leur entrée au travail, la très grande majorité d'entre eux n'ont aucune notion des droits qu'ils possèdent et ne savent nullement comment s'en servir. Les travailleurs, est-il dit, connaissent mal les syndicats, comme aussi les conventions collectives et les diverses réglementations relatives au travail. Ils n'ont, à vraiment parler, aucune notion du milieu dans lequel ils rentrent, au point de vue exigences. Il s'agit là, ont dit les différents orateurs, d'une lacune que le syndicalisme doit s'efforcer de combler lui-même d'abord, mais aussi de travailler à faire combler par l'école qui n'a pas joué son rôle dans ce domaine.

Quels sont les meilleurs moyens d'y arriver, et les instruments les plus efficaces pour ce faire?

Par l'action directe auprès des jeunes qui seront les travailleurs de demain. Par l'action aussi auprès de ceux qui sont déjà engagés dans la vie. A cet effet il doit être possible d'obtenir auprès des Commissions scolaires et des professeurs que l'école soit

mieux adaptée aux besoins des générations futures. Il a été dit au cours des débats que le syndicalisme catholique doit chercher à pénétrer dans le milieu scolaire pour y faire connaître le mouvement ouvrier organisé, ses buts et le rôle important qu'il a à jouer. Tous les moyens de toucher la masse laborieuse, trop portée à l'apathie, à l'indifférence, doivent être utilisés, qu'il s'agisse de la presse, de la radio ou de la télévision. Tout syndicaliste conscient de ses responsabilités doit non seulement axer son travail sur la connaissance théorique du syndicalisme, mais plus encore sur la connaissance de la doctrine sociale de l'Église, sur la législation moderne du travail et ses lacunes, la négociation des contrats collectifs, etc. Il s'agit en sorte, pour les militants de la CTCC, de travailler activement à une orientation et à une action concrètes, bases de l'avenir syndical.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. précise qu'il faut organiser les services aux travailleurs sur la base locale. On sent trop chez nous l'influence du syndicalisme américain qui a consisté à établir des super-structures, à bâtir de grandes unités, à inventer les clauses de sécurité syndicale pour garder le syndicat; mais les travailleurs se sentent étrangers dans ce syndicalisme de monopole et ils ont même peur de l'éducation, parce qu'ils croient que c'est la même chose. Il y a divorce entre syndicalisme et travailleurs et ces derniers votent souvent contre les idées de leurs officiers. Il importe donc d'aller trouver les travailleurs, de pénétrer la



**AU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUÉBEC — Cet organisme ouvrier a tenu dimanche une journée d'études sur l'éducation syndicale de ses membres et du public en général. Sur notre photo, de gauche à droite: MM. Ozea Auger, membre du Comité d'éducation; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la CTCC; Roland Leclerc, président du Comité d'éducation du Conseil de Québec; André Roy, président du Conseil central, et Maurice Dussault, secrétaire dudit Conseil.**

classe ouvrière, de l'éduquer dans le sens de ses responsabilités à tous les paliers afin de sauvegarder la démocratie syndicale.

## Le vrai visage des syndicats

Alors que les médecins, les pharmaciens, les notaires, les avocats, les ingénieurs sont groupés dans des associations de défense professionnelle — qu'elles s'appellent Ordre, Collège, Chambre, Barreau ou Corporation, mais qui sont, en fait, de véritables syndicats d'intérêts — on dénie souvent encore aux travailleurs, dans notre province, le droit à la libre association. Dans maints milieux — et non seulement celui du patronat — on présente fréquemment le syndicalisme comme un important groupe d'ouvriers mécontents, "une machine à revendiquer" révolutionnaire et teintée de "socialisme", avec tout ce que ce terme comporte de faux et de péjoratif dans notre climat social. Alors que l'on jette si facilement le discrédit sur le mouvement ouvrier, on oublie de dire qu'il constitue le seul moyen de parer à l'exploitation de l'homme par l'homme, à l'instauration d'une politique de bas salaires, comme ce fut si souvent le cas dans le passé, et encore malheureuse-

ment de nos jours. Tout syndicalisme, ajoute-t-il, est lié à l'évolution humaine des sociétés et au progrès social. A notre époque, il a sa fonction, son utilité propres et ses devoirs, au même titre que l'A.P.I. ou l'Association des Manufacturiers canadiens.

Deux encycliques papales relatives à la doctrine sociale de l'Église et la lettre collective de l'Épiscopat du Québec ont reconnu aux ouvriers le libre droit intrinsèque de défendre leurs intérêts par des moyens légaux.

Le syndicalisme n'est pas encore accepté partout. C'est ce qui explique la prolifération des comités "de boutique", qui au nombre de 450 environ, ont obtenu la certification dans la province de Québec. La peur, les pressions patronales subsistent dans maintes industries ou commerces.

## L'élite ignore la classe ouvrière

Faisant écho à la déclaration de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, faite le matin devant l'Assemblée, à savoir que les intellectuels demeurent pour la plupart hostiles au mouvement ouvrier, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, a déclaré que l'élite du Québec, bien qu'elle soit souvent issue du peuple, s'en écarte fréquemment, comme d'une tare originelle. L'échelle des valeurs, dit-il, est largement développée dans notre société, mais les ouvriers y figurent au dernier échelon. On ne voit pas dans le syndicalisme responsable un grand mouvement de solidarité humaine et chrétienne, mais bien plus un instrument de bataille ouvrière, de caractère douteux, contre qui des préjugés tenaces demeurent. Nous devons, pour changer un tel état d'esprit, dit le chanoine Pichette, accomplir l'effort nécessaire pour nous faire mieux connaître auprès du public, et aussi promouvoir le syndicalisme dès les bancs de l'école et dans le milieu familial. Une action dans ce sens doit être tentée auprès des Commissions scolaires et des dirigeants des écoles d'enseignement secondaire. Le clergé peut vous être aussi d'un grand secours, encore que ses membres soient souvent insuffisamment éclairés sur les problèmes syndicaux et sociaux de notre temps.

## VOEUX

L'assemblée admet que l'éduca-

tion est la meilleure manière de renseigner les syndiqués, de les rendre actifs et de les aider à orienter eux-mêmes leur mouvement syndical à tous les paliers.

En conséquence, l'assemblée émet les vœux suivants:

1- Dès septembre prochain, chaque syndicat devrait former son comité local d'éducation d'au moins 3 membres et que le Conseil Central tienne une session spéciale d'études pour l'entraînement des membres de ces comités locaux immédiatement après leur formation.

2- Préparation d'un mémoire conjointement avec la L.O.C. et la J.O.C. et qui sera remis à la Commission scolaire de Québec lui demandant d'inclure dans les programmes d'étude les questions syndicales et sociales dans toutes les écoles sous sa juridiction, tel que déjà autorisé par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province.

3- Démarches en vue d'utiliser la télévision comme moyen de propagande et d'éducation du public.

4- Services à organiser au sein des organismes syndicaux pour les travailleurs.

5- Conférences sur le syndicalisme dans les groupements sociaux sur le plan de la ville et de la paroisse.

6- Rencontres avec les professeurs afin de leur montrer le vrai visage du syndicalisme.

7- Possibilité de donner des conférences sur le mouvement ouvrier dans toutes les écoles supérieures, collèges classiques, écoles normales, écoles techniques et centres d'apprentissage.

8- Collaboration plus étroite et plus suivie entre les Syndicats et les mouvements d'action catholique, tels que la J.O.C. et la L.O.C.

9- Forums ou rencontres sur le plan paroissial, en vue de discuter des problèmes du syndicalisme.

10- Publication dans le journal "LE TRAVAIL" des conventions collectives de travail lors de leur signature.

11- Qu'il y ait une chronique intitulée "Tribune libre" dans le journal "LE TRAVAIL".

12- Qu'il y ait éventuellement des réunions d'épouses de syndiqués.



Groupe de quelque 100 participants à la journée d'études organisée par le Conseil central de Québec sur les moyens de faire l'éducation syndicale des membres et du public.



## VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de mai 1958

- Bourse de \$1,000
- Bourse de \$100.00
- Bourse de \$50.00

Fernand Drolet, Hôtel de Ville, Québec  
 Léo Bélaïr, 1308, Beaudry, Montréal  
 Mme Omer Labrecque, 109, St-Philippe, Qué.-O.

### 6 BOURSES de \$25.00

Mlle Juliette Langlais, 280, rue Du Pont, Qué.  
 Desneiges Gourdeau, 7, rue D'Argenson, Qué.  
 Mme Jeanne Martel, 1675, 8e Ave, apt 4 Qué.  
 Roméo Paré, 659, Richelieu, Québec  
 Laurent Lavoie, 732, Sherbrooke, Québec  
 Yvon Paquet, 23, 16e Rue Ouest, St-Rodrigue

### 15 BOURSES de \$10.00

Guy Michaud, 211, Mgr Gauthier, Giffard  
 Mme Paul Nolet, 754, Richelieu, Québec  
 Roland Bell, 180, Carillon, Québec  
 Fernand Girard, 32, rue St-Jean, Bagotville  
 Victor Barbeau, 45, rue Du Parloir, Qué.  
 Edith Fréchette, 2, rue Dolisle, Lévis  
 Mlle Charlotte Nadeau, 15, rue Goulet, Giffard  
 Mme Anne-Marie Demers, 806, St-François E., Qué.  
 Lauréat Girard, 31, rue Garneau, Qué.  
 Roger Leclerc, 382, St-Joseph, Lauzon  
 Mme J.-Bte Farent, 825, Du Roi, Québec  
 Mme C. Thibault, 235, ave Des Chênes Est, Québec  
 Yvette Villeneuve, 194, Latourelle, Québec  
 Mme Arthur Jobin, 192, Christophe-Colomb Est  
 Monique Duchesneau, 523, boul. Charest Ouest

### 45 BOURSES de \$5.00

Clément Shields, 996, Cardinal Rouleau, Québec  
 Mlle Berthe Sinclair, 1179, 22eme Rue, Qué.  
 Mlle Lucie Germain, 383, Lavigne, Québec  
 Mme Juliette Latulippe, 126, Carillon, Québec  
 L.-P. Turgeon, 990, ave Bougainville, Québec  
 Syndicat du Textile Warwick, Art.  
 Mme Edmond Morissette, 705, Champlain, Québec  
 Gérard Labbé, St-Elzéar, Co. Beauce  
 Léonidas Robert, 946, ave Royals, Beauport  
 A. Cantin, 2064, boul. Laurier, Sillery  
 Mme Marcel Dubé, 618, Jérôme, Québec  
 Mme F. Fournier, 517, Victoria, Québec  
 Mme Charles Samson, Petite-Rivière, Côté Sud  
 Raymond Mercier, 680, Dorchester, Québec  
 Jean-Guy Chalmey, 55, Victoria, Victoriaville  
 Arthur Tremblay, 7950, Royale, Château-Richer  
 Mlle Claire Corriveau, 1648, Chemin St-Louis, Sillery  
 Armand Racine, 426, Des Frères, Qué.  
 Mlle Léna Vachon, 227, Des Franciscains, Q.  
 Gaston Brochu, 732, 3e Ave, Québec  
 Mme Reine Rousseau, Donnacona  
 J.-M. Beauchesne, N.P. 194, Bourbeau, Asbestos  
 Yvette Cantin, 552, Jérôme, Québec  
 Charles Meunier, C.P. 311, Roberval  
 Mme Joseph Labrecque, 315, Aqueduc, Québec  
 Magella Guérard, 15, 11e Ave O., Charlevoix  
 Paul-Emile Chabot, 26, D'Estimauville, Qué.  
 Mme Adjutor Belleau, Ste-Monique des Saules  
 Jos. Lapointe, 7, rue Pont Gravé, Qué.  
 Gaston Chateaugvert, 849, Caudiac, Québec  
 Robert Julien, 174, Kernan, Donnacona  
 Adélaïde Mainguy  
 Jean-Guy Bussièrès, Breakeville  
 Mlle Anne-Marie Tremblay, 805, Des Franciscains  
 Raymond Jacques, 146, rue Vitré, Québec  
 Marc Dion, 20, Royale, Château-Richer  
 Mme Dolores Perry, 45, St-Olivier, Québec  
 Mme Yvette Perron, 640, rue Napoléon, Qué.  
 Mme Etienne Cantin, 99, Franklin  
 Gabriel Mercier, 118, Des Peupliers-O., Q.  
 Mme Suzanne Richard, 223, 8e Rue, Limoulin  
 Mme Gaston Dion, 7, D'Argenson, Québec S.  
 Marcel St-Hilaire, 363, St-Paul, Québec  
 Antoinette Lortie, 11, rue Boutet, Beauport  
 Mme Vve Arthur Moisan, 257, St-Léon, Québec

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. LA. 4-4631

# Un rapport décevant sur le cabotage

Sous ce titre, l'Action Catholique de Québec publiait en marge du rapport Spence sur le cabotage des commentaires qui rencontrent pleinement les vues du mouvement syndical et qui soulignent que même la Chambre de commerce de la province de Québec de même que les armateurs ont demandé que l'on réserve le cabotage aux navires construits au Canada et montés par des équipages canadiens.

## Voici ce texte:

La Commission royale d'enquête sur le cabotage, créée il y a trois ans, vient de déposer aux Communes un rapport dont les conclusions ne nous paraissent pas très convaincantes.

Le problème qui lui a été soumis est de ceux qui intéressent au plus haut point la région économique de Québec. Il peut s'énoncer comme suit: dans la perspective de l'ouverture prochaine de la voie maritime du Saint-Laurent, notre pays ne devrait-il pas réserver les opérations de cabotage aux navires construits au Canada et montés par des équipages canadiens?

Dans le mémoire qu'elle a soumis à la Commission, et qui a été pleinement endossé par les autorités municipales, la Chambre de Commerce de Québec a répondu affirmativement à cette question. Et pour plusieurs motifs.

Dans presque tous les pays maritimes du monde, y compris les Etats-Unis, la navigation côtière et fluviale est réservée aux navires nationaux. La Grande-Bretagne fait exception sur ce point, mais il ne semble pas qu'elle ait jamais eu à souffrir de la concurrence des armateurs étrangers. Le Canada, lui, met tous les navires du Royaume-Uni et des autres pays du Commonwealth sur le même pied que les siens en ce qui concerne les opérations de cabotage. Or, les salaires payés aux ouvriers des chantiers maritimes et aux membres d'équipage sont deux fois et demie plus élevés au Canada qu'en Grande-Bretagne.

On voit par là dans quelle situation se trouvent les propriétaires de nos quelque 1,200 navires côtiers opérant dans la région de l'Atlantique ou sur le Saint-Laurent. Ils ont assez bien tenu le coup jusqu'à maintenant, puisqu'en 1953, les cabotiers étrangers n'ont transporté que 3,600,000 sur un total de 61 millions de tonnes de marchandises manipulées d'un port canadien à l'autre. Mais la concurrence se fait plus vive d'année

en année, sur le Saint-Laurent surtout, et elle pourra devenir désastreuse lorsque la canalisation sera un fait accompli au printemps de 1959. Les navires britanniques qui auront, de toute façon, à remonter le fleuve jusqu'aux Grands-Lacs ou à en redescendre, pourront faire du cabotage en cours de route à des taux bien inférieurs à ceux des armateurs canadiens, ce qui sera sans doute à l'avantage des expéditeurs, mais au détriment de l'ensemble de l'économie canadienne, ces navires s'approvisionnant en grande partie dans leur pays et ne payant pas d'impôts au Canada.

Des milliers de nos marins en souffriront, de même que toute notre industrie des chantiers maritimes. Cette industrie est déjà très mal en point, du fait que le Canada n'a à peu près plus de marine marchande au long cours, situation fort paradoxale pour un pays dont la prospérité repose en très grande partie sur son commerce extérieur.

C'est pour ces raisons, entre autres, que la Chambre de Commerce de Québec a demandé qu'on réserve au moins les opérations de cabotage aux navires construits au Canada et employant des équipages canadiens. Et lors d'une récente journée d'étude tenue à Rimouski sur le problème du transport, la Chambre de Commerce de la province a adopté exactement le même point de vue.

Mais la Commission royale, pour des motifs que nous respectons sans les comprendre, estime qu'il n'y a pas lieu de modifier sensiblement le régime actuel. Elle recommande toutefois à l'Etat de subventionner la construction maritime et d'ouvrir des crédits aux petits armateurs par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle. Malgré ces compensations, son rapport reste décevant.

Le gouvernement fédéral, par bonheur, n'est aucunement lié par les conclusions de l'enquête. Et c'est à lui qu'il appartient, en définitive, de prendre une attitude conforme aux meilleurs intérêts de notre pays.

Charles PELLETIER

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 50

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus agonise sur la croix. Les ténèbres envahissent le solvaire et la ville de Jérusalem. L'âme de Jésus est noyée d'angoisse: il crie vers son Père qui semble l'abandonner dans cet abîme de souffrances. Ainsi il aura connu toute l'humaine douleur!



2. Les forces de Jésus s'épuisent. La congestion, l'asphyxie font refluer le sang à la tête et au cœur; la respiration est rendue difficile et bientôt impossible par la traction du corps sur les bras. La fin est proche. Jésus pousse un grand cri: "Père je remets mon âme entre tes mains". Sa tête retombe, il expire.

La terre tremble, les rochers se fendent, l'obscurité est devenue presque complète. Les spectateurs du drame fuient, terrifiés par cette croix qui se dresse dans les ténèbres qui enveloppent la ville.



3. Alors le voile du temple, qui déroba le saint des saints à tous les regards, se déchire brusquement du haut en bas devant les prêtres terrifiés, comme si Dieu voulait rompre l'alliance faite avec le peuple Juif qui n'a pas su reconnaître le Messie et l'a fait mourir du supplice des esclaves.



4. Au calvaire l'officier romain chargé de veiller les condamnés est impressionné: il rend un témoignage public à l'innocence de Jésus dont la mort a causé les terribles phénomènes dont il est témoin.

(A SUIVRE)



# DBS Jobless Totals Drop By 74,000 But Unemployment Still Record

OTTAWA (CPA)—The number of persons without jobs and seeking work, according to the Dominion Bureau of Statistics "sample survey" figure, dropped by 74,000 between March and April to 516,000.

The seeking-work figure, however, amounted to 8.6 percent of the labor force; the previous peak was 6 percent, in 1955.

During the month, the number of persons on temporary layoff declined from 38 thousand to 32 thousand.

April's total employment increased by 136 thousand over

the previous month to 5,453,000. The joint DBS-Labor Department release attributed the rise to favorable weather. One half of the employment gain resulted from an increase in farm operations, while construction accounted for most of the remainder. Some seasonal rehiring was recorded in manufacturing, lake

shipping and rail transportation. The employment gain was the biggest in five years for April.

The labor force also increased by 221 thousand or 3.8 percent, from April 1957 to April this year. The average annual increase over the past five years was 2.2 percent.

Classification of the 109 labor market areas at May 1 (last year's figures in brackets) was: in substantial surplus 74 (39) in moderate surplus 34 (54) in balance 1 (16).

The labor force itself was estimated at 5,969,000 in the week ended April 19, as compared with 5,907,000 a month earlier. About 4,797,000 or 80.4 percent, worked 35 hours or more during the survey week; 501,000 or 8.4 percent, worked less than 35 hours; 155,000 or 2.6 had jobs but didn't work, and 516,000 were jobless and seeking work.

## Jobless Benefits Do Not Help Those Who Need It most

by H. G. Howith

OTTAWA (CPA) — The bill passed by the House of Commons last week, extending the seasonal benefits period for unemployment insurance payments by six weeks to June 28, doesn't help those who need it most.

As Murdo Martin (CCF-Timmins) pointed out in the Commons, "There is no provision for certain classes of unemployed. There is no provision for the unemployed without sufficient contributions. There is no provision for many of the unemployed whose benefits have already run out. . . It is fine to help the ones this legislation will help, but what about the ones it does not touch? I am hopeful that further measures may be brought in at a later date in order to deal with those persons."

The Minister of Labor, Michael Starr, made it perfectly obvious himself that those who need help most are left out.

"I would like to make it quite clear at this time," he said when introducing the measure, "that this bill does not constitute a blanket addition of six weeks of benefits for those who are now drawing seasonal benefits and I must emphasize that benefit payments also have to be based on prior contributions. . ."

Murdo Martin, continuing his analysis of the inadequate bill, pointed out that even the benefits to be paid were highly insufficient.

"The Minister of Labor yesterday quoted a few figures. He said he hoped this legislation would benefit roughly 200,000 of our unemployed and that it would benefit them to the extent of \$14 million. A matter of simple arithmetic tells us that the calculation works out at an average of \$70 each for 200,000 people.

"Spread over a six week period it works out at \$11.66 per week. I am sure that all Hon. Members will realize that with today's prices, \$11.66 per week is not going to keep too many wolves from the door."

A telegram from UAW Canadian Director George Burt to Labor Minister Starr, sent after the legislation had become law, emphasized the seriousness of the government's omissions. The telegram read as follows:

"Fifteen hundred Windsor area workers not eligible for unemployment insurance benefits. Between 3,000 and 4,000 others eligible for from one to six weeks. Already 350 families, totalling 1,900 persons, on Windsor welfare rolls. Urge immediate reconsideration of government proposals re extended unemployment insurance benefits so that extended benefits will go to all unemployed as long as they are unemployed and seeking jobs."

The Tory "friends of labor," however, haven't reconsidered.

## Nous aurons une (Suite de la page 4)

parce qu'ils sont montés par des équipages moins bien payés et parce que leurs frais de réparations sont moins élevés?

Il n'y a pas de solution unique à ce problème de notre industrie des chantiers maritimes. Il faut que le Canada possède sa propre marine marchande, une marine moderne, perfectionnée et dont la construction doit être subventionnée.

Les opérations de notre marine doivent également être protégées et elles ne peuvent l'être

que si l'on réserve le cabotage à nos navires par des mesures excluant les navires étrangers ou leur imposant des droits de cabotage assez élevés pour rendre la concurrence possible sur le plan de l'efficacité et du rendement.

Comme l'écrivait l'Action Catholique de samedi dernier, le rapport de la Commission d'enquête sur le cabotage est "décourageant". Souhaitons, comme le dit l'article que nous reproduisons en page 6, que notre gouvernement ignore ses recommandations négatives et adopte une politique vraiment nationale en matière de cabotage.

## Employer Backs Union Shop

Benjamin H. Swig, owner of the Fairmouny Hotel in San Francisco, California, is one employer who refuses to be taken in by propaganda for the phony "right to work" law. He denounced it as a threat not only to unions but also to business.

Speaking before the Hotel Workers' Union, Swig charged that proponents of the measure to ban the union shop are "professional anti-unionists trying to stir up friction between capital and labor."

Swig said "strong" unions unable workers and their families to prosper and in turn business prospers. He declared the proposed "right to work" law would bring back old days "when capital took advantage of labor."

"I, for one, do not want these dark days back again," he said. "These were not happy days, these were not prosperous days. Let's not destroy the tremendous strides we have made in cementing good relationship between capital and labor."

"Let's not change our present labor laws."

## Fernand Pion

Courtier d'assurances  
590 CADILLAC, Montréal (5)  
Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### Mesure de sécurité

L'appareil sur monorail qui sert à soulever des fardeaux très lourds et qui a été baptisé "The Flopnik" par les travailleurs qui l'opèrent vient d'être équipé d'un instrument qui assure plus de sécurité.

L'appareil, qui est réglé de façon à soulever un fardeau d'une quantité déterminée empêche toute opération quand le fardeau est plus lourd que requis. Cette mesure de sécurité est grandement appréciée par les travailleurs qui ont été témoins de plusieurs accidents causés par la manoeuvre de cette grue.

### Navires étrangers attendus

Le navire d'escorte de la ma-

rine française, le "du Chayla" visitera la ville de Québec cet été lors des célébrations qui marqueront le 350e anniversaire de fondation de cette ville. Deux escadres de la marine américaine, soit un total de 14 navires doivent, de leur côté, se rendre jusqu'à Montréal, à la fin de juillet ou au début du mois d'août. Un croiseur italien fera de même à la fin du mois d'août.

### Avis aux nouveaux membres

Les nouveaux employés qui sont devenus membres de l'Union dernièrement peuvent se procurer une copie de la convention collective en s'adressant au bureau de l'Union ou au délégué de leur département.

## AT PORT ALFRED

# Breakdown In Negotiations Blamed On Consolidated

In a communication received by Le Travail from union representatives it was revealed that a company ultimatum relating to salaries was a total refusal of all economic demands made by the union and which necessitated the demand for intervention by a conciliator.

Both the local union and the Federation deny that the actual situation in the industry can be attributed to high salaries, but was brought about by fantastic investments made by the company over the past few years.

The company has invested \$46,000,000 to raise production capacity, while the workers are confronted with a sky-rocketing cost of living which shows no indication of lowering.

The excellent financial position of the Consolidated Paper Company is giving the workers plenty to think about.

The union demands were made with the realization of economic circumstances, and the company ultimatum gave the union no other course but to demand conciliation.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉS CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa



"Les membres de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Ménulsiers de Québec, Inc., sont priés de prendre note que durant les mois de mai, juin, juillet et août 1958, il n'y aura qu'une assemblée par mois, soit le premier jeudi."



# Commission Turns Down Aid To Canadian Shipyards

After a three-year study of Canada's coastal shipping trade, the federal Royal Commission has recommended there should be no major change in law to give Canadian ships an advantage over foreign competitors when the St. Lawrence Seaway opens next spring.

The 136,000-words report was tabled in the House of Commons last Wednesday and said the laws be maintained as they exist at present.

But a suggestion—not a recommendation—was made that the Canadian shipbuilding industry might be assisted by a Federal Government subsidy, if seaway traffic from foreign countries worsens Canada's position.

The report also recommended that the Federal Industrial Development Bank provide adequate credit so construction of so-called "goelettes" — small coastal ships and cargo carrying schooners of the types operating along the north shore of the St. Lawrence river and in Newfoundland waters.

The Royal Commission set up in March 1955 was headed by Mr. Justice W. F. Spence of the Ontario High Court of Justice and included W. N. Wickwire, Halifax lawyer and Marcel Belanger, Quebec City chartered accountant.

Under existing legislation, the Canadian coastal trade is open to vessels on the registers of all Commonwealth nations on the same terms as vessels of Canadian registry.

Non-Commonwealth ships can enter on certain specified terms on occasion. A proposal to restrict the coastal trade to vessels built and registered in Canada had been presented to the Commission by the Canadian Shipbuilding and Ship

Repairing Association as a measure for protection for the Canadian shipbuilding industry.

Captain R. B. Angus, president of the Dominion Marine Association said the findings of the Royal Commission were disappointing especially as the Commission recognized there was reason for concern for the future of Canada's registered lake ships competing with foreign vessels.

"It is difficult for the industry to understand", Capt. Angus said "why the Commission has come to a further conclusion that competition may force the Canadian operators to arrange in future for the seasonal chartering of suitable United Kingdom vessels built for the purpose."

## SHIPYARD NEWS & VIEWS

### Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

#### Timely Precaution

The recently installed Monorail, which was re-christened "The Flopnik" by workers who had to operate it, and which dropped more than one load of steel, has now been equipped with an overload cut-out switch which will provide more safety for the employees working around the labor saving gadget.

Previous to loading the carrier the switch is set to lift a required load and if this load limit is exceeded the automatic switch cuts the power off and stops the Monorail.

This innovation will be greatly appreciated by the workers who have in the past witnessed more than one near fatal accident when "The Flopnik" failed to carry its load.

#### Foreign Warships Expected

The French Navy escort vessel "du Chayla" will visit Quebec

City this summer to take part in celebrations marking the City of Quebec's 350th birthday. This was announced last Thursday and will be the first visit of a French escort vessel since the second World War.

Two squadrons of United States warships, six in one and eight in the other, are scheduled to visit Montreal in late July or August on a courtesy call.

They will be on a training cruise. An Italian cruiser is also expected in Montreal some time in August.

#### Memo To New Members

The many new employees who have become members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. and who have not as yet secured their copy of the collective labor agreement in handy booklet form are asked to call at the union office and secure one. Every member is entitled to a copy.

## CCL Textile Federation Seeks 15-Cent Hourly Raise For Dominion Textile Workers

Negotiations for the signing of a collective labor agreement between the National Federation of Textile Workers, C. C. C. L., and the Dominion Textile Company started last week.

The C.C.C.L. represents over 5,000 employees in four of the Dominion Textile Company's mills at Sherbrooke, Magog, Drummondville and Montmorency.

The union is demanding wage increases of 15 cents an hour and fringe benefits.

Preliminary talks have been held with others to continue.

The company has not yet made its demands known to the union. In recent years the company has countered with a demand that employees take a cut in pay because of the depressed condition of the industry as a result of textiles being dumped on the Canadian market by foreign textile industries.

The United Textile Workers of America CLC which bargains for another 4,000 employees in Montreal and Valleyfield will submit their demands to the company on June 2. The International Union's terms which will be submitted to the members are expected to be somewhat akin to the C.C.C.L. demands.

The C.C.C.L. contract expires June 10 and the UTWA's contract expires a month later. The proposed agreement will be for a two-year period.

The National Federation of Textile Workers C.C.C.L. head bargainer for all the C.C.C.L. locals is asking for a new type of grievance procedure in work methods so there may be no changes by the company without first having an arbitration board pass on them.

Rene Gosselin, president of the National Federation of Textile Workers, claims that at present the company may change work methods which are regarded as routine.

Where these changes entail more work they must be negotiated with the syndicate and the

matter is to become one for arbitration if it can be shown the change is equivalent to an increase in wages.

The union is also asking a guaranteed work week of 40 hours. In periods of retrenchment they want the company to lay off employees with less seniority so that older employees will not be affected.

The present custom is to spread lay offs throughout the whole working force with, of course, some variations.

Federation leaders have met with those of the United Textile Workers Union of America for purposes of presenting a united front to bargaining technique.

Both unions have pledged each other to follow a policy of close co-operation.

## Other Convention Dates Announced

The National Textile Federation has announced their annual convention will be held in St. Hyacinthe, July 3, 4 and 5 this year. The convention committees will meet July 1 and 2 to prepare the foundation of an important agenda.

The National Clothing Federation have chosen Farnham as the locale for their annual congress which will be held June 19, 20 and 21.

The National Services Federation which group hospital employees and nurses will meet in Chicoutimi, June 6 and 7, for their annual convention.

Other conventions are the Leather and Shoe Federation whose congress will take place at Grand'Mere, June 14, 15 and 16.

St. Hyacinthe will be host to the National Building Federation for their annual congress which will be held in that city, July 11 and 12.

The Pulp and Paper Federation are holding their annual convention at Quebec City on July 18 and 19.

The annual convention of the National Metal Trades Federation takes place in Montreal on the Friday and Saturday preceding the annual convention of the C.C.C.L.

The Barbers and Hairdressers Federation and the Federation of Commerce have not yet announced their convention dates.

## Gasses At Chute-des-Passes Are Poisoning Workers

The Construction Workers Union of Lake St John have accused the McNamara-Perini Co. and the Quemont Construction Co. of imposing intolerable working conditions on their employees at Chute-des-Passes and have demanded the permanent assignment of a provincial health inspector.

Two telegrams have been despatched, one to the Minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette and the other to the Deputy-Minister, Donat Quimper, explaining that injurious gasses are poisoning workers who are working in the rock tunnels and some of whom have been sent to hospital for treatment.

The companies have refused to pay these sick workers for lost time and are firing others who

refuse to work in the poisonous atmosphere of the tunnels.

The union has forecast serious trouble if the government does not act immediately.

As we go to press we learn that Deputy Labor Minister Donat Quimper has advised the union that he would immediately send an inspector from the Provincial Health Department to Chute-des-Passes to investigate this serious situation.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

### "A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,

8227 St. Lawrence Blvd., Montreal

